



Gemeng Noumer

CONVOCATIION

Le Collège des bourgmestre et échevins de la commune de Nommern, conformément à l'article 12 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, prie les membres du Conseil communal d'assister à une réunion publique du conseil communal **lundi, le 16 décembre 2024 à 17:00 heures** dans la salle des séances à la Mairie à Nommern en vue de délibérer sur les objets de l'ordre du jour suivant :

En séance publique :

1. Confirmation de règlements de circulation urgents à caractère temporaire :
 - a. Cruchten, Rue Principale (CR123) vers Zahneschhaff
 - b. Cruchten, Rue Principale (CR123) - arrêt de bus « Haaptstrooss » et Rue Neuve
2. Avis concernant la proposition de nomination du préposé de la nature et des forêts du triage de Schieren
3. Convention de servitude conclue avec Creos Luxembourg S.A. concernant la parcelle cadastrale 506/2616 à Cruchten
4. Retrait de la Commune de la Vallée de l'Ernz du syndicat intercommunal « Syndicat pour la création d'un parc naturel Mullerthal »
5. Approbation d'un contrat de concession funéraire
6. Modification du règlement relatif aux taxes d'utilisation des centres culturels et salles des fêtes communales
7. Approbation d'un « Klimapakt-Leitbild »
8. Adhésion au « Gemengepakt vum interkulturellen Zesummeliewen »
9. Subsidés aux associations locales
10. Octroi de subsidés à diverses associations
11. Approbation du budget rectifié 2024 et du budget pour l'exercice 2025
12. Approbation d'une convention relative à l'approvisionnement en eau destinée à la consommation humaine d'une maison unifamiliale avec ferme sise en zone verte à Oberglabach

Nommern, le 9 décembre 2024

Pour le collège des bourgmestre et échevins

le secrétaire communal
Laurent REILAND
(contreseing art. 74 LC)

la bourgmestre
Sophie DIDERRICH